

Décision du directoire n°D2019-03 du 15 janvier 2019

**portant nomination des membres de l'Observatoire
de l'environnement du projet de canal Seine-Nord Europe**

Le directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe,

Vu la décision n°D2018-09 du 15 mai 2018 modifiée portant création auprès de la Société du canal Seine-Nord Europe de l'Observatoire de l'environnement et fixant sa composition et ses règles de fonctionnement ;

Vu la décision du directoire n°D2018-16 du 13 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Observatoire de l'environnement du projet de canal Seine-Nord Europe ;

Vu le procès-verbal du jury de sélection des candidatures en tant que représentants d'associations environnementales et experts indépendants en date du 4 janvier 2019 ;

Vu la proposition formulée par le préfet de la région Hauts de France en date du 16 janvier 2019;

Vu la proposition du président de la Région Hauts de France en date du 11 septembre 2018 ;

Vu la proposition conjointe formulée par les présidents des conseils départementaux du Nord, de l'Oise, du Pas de Calais et de la Somme, en date du 3 septembre 2018 ;

Vu la proposition formulée par l'Agence française de la biodiversité en date du 18 janvier 2019 ;

DECIDE

Article 1^{er} – Sont nommés membres de l'Observatoire de l'environnement du projet de canal Seine-Nord Europe, les personnes suivantes :

I.- M. Guy FRADIN, Président de l'Observatoire.

II.- Au sein de la Commission d'expertise en matière d'Hydraulique, d'hydrogéologie, de cours d'eau :

- Le chef du service Eau et Nature ou son représentant, en qualité de représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts de France;
- Le directeur interrégional Hauts de France Normandie ou son représentant, en qualité de représentant de l'Agence Française de la Biodiversité ;
- M. Alfred LECLERCQ, membre de l'association Nord Ecologie Conseil, en qualité d'expert issu d'une association environnementale agréée par le ministère chargé de l'environnement ;
- MM. Daniel BERNARD, Jean-Paul VORBECK et Lahcen ZOUHRI en qualité d'experts indépendants ;
- M. Jean-Michel FOUQUET, en qualité d'expert issu de la Région Hauts-de-France ;
- M. Fabrice THIEBAUT, en qualité d'expert issu du Département du Pas-de-Calais ;
- M. Cyril LOGEREAU, en qualité d'expert issu du Département de l'Oise ;
- Mme Carole LEDDA, en qualité d'experte issue du Département du Nord.

III.- Au sein de la commission d'expertise en matière d'espaces naturels et de biodiversité :

- Le chef du service Eau et Nature ou son représentant, en qualité de représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts de France;
- M. Sébastien MAILLIER, membre de l'association PICARDIE Nature, en qualité d'expert issu d'une association environnementale agréée par le ministère chargé de l'environnement ;
- Mme Anne TRANNOY, membre de la Fédération Régionale Hauts de France des chasseurs, en qualité d'experte issue d'une association environnementale agréée par le ministère chargé de l'environnement ;
- M. Aryendra PAWAR, membre de l'association régionale des Fédérations de pêche, en qualité d'expert issu d'une association environnementale agréée par le ministère chargé de l'environnement ;
- M. Jean-Claude LUCHETTA, en qualité d'expert indépendant ;;
- Mme Véronique THERRY, en qualité d'experte issue de la Région Hauts-de-France ;
- M. Franck KOSTRZEWA, en qualité d'expert issu du Département de la Somme ;
- Mme Delphine BACQUAERT, en qualité d'experte issue du Département de l'Oise.

IV. -Au sein de la commission d'expertise en matière d'architecture et de paysage :

- Le chef du service Eau et Nature ou son représentant, en qualité de représentant de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts de France;
- Le paysagiste-conseil de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Hauts de France ;
- MM. Bertrand LE BOUDEC et Jean-Claude LUCHETTA, en qualité d'experts indépendants ;
- Mme Nathalie GAL, en qualité d'experte issue de la Région Hauts-de-France ;
- M. Pascal HOSSEPIED, en qualité d'expert issu du Département du Nord ;
- Mme Delphine BILHAUT, en qualité d'experte issue du Département de la Somme
- M. François CHARLET, en qualité d'expert issu du Département du Pas de Calais.

Article 2 – Les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont nommées pour une durée de six ans à compter de la date de publication de la présente décision au Recueil officiel des actes du directoire et de son président, à l'exception de M. Cyril LOGEREAU, Mme Delphine BILHAUT, M. François CHARLET, Mme Carole LEDDA, nommés, eux, pour une durée de trois ans. M. LOGEREAU et Mme BILHAUT sont nommés pour les trois premières années à compter de la date de publication de la présente décision, tandis que M. CHARLET et Mme LEDDA sont nommés pour les trois années suivantes.

Article 3 - Le président du directoire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil officiel des actes du directoire et de son président et dans la rubrique « Registre des décisions » des sites Internet et Intranet de la Société du Canal Seine- Nord Europe.

Fait le 23 janvier 2019

Le président du directoire


Jérôme DEZOBRY

Le membre du directoire


Jean-Damien PONCET

Le membre du directoire


Séverine RICHE